

Processus d'autoévaluation du Programme Primaire de l'IB à l'Ecole canadienne de Tunis

Contexte

Tous les cinq ans, chaque école du monde de l'IB accueille une délégation de l'IB pour une visite dite d'évaluation. Il s'agit non seulement pour l'IB de vérifier que l'établissement remplit toujours les conditions requises pour ce statut, mais également de l'accompagner dans son développement permanent.

La prochaine visite aura lieu au printemps 2022.

Afin de préparer cette visite, nous devons passer par un processus d'auto-évaluation au cours duquel la communauté ECT est invitée à réfléchir quant au degré de mise en œuvre des normes proposées par l'IB. C'est l'occasion d'identifier les points d'excellence de l'établissement, mais aussi les aspects qu'il a améliorés et ceux qui requièrent une attention supplémentaire. Par souci de transparence et parce que nous vous considérons comme des acteurs majeurs de notre communauté, nous avons décidé de solliciter votre contribution.

Les précisions suivantes visent à vous aider à mieux comprendre ce qui est attendu de vous.

Normes et applications concrètes

Les normes sont des principes généraux constituant la pierre angulaire du statut d'école du monde de l'IB. Elles fixent un objectif ambitieux pour les établissements scolaires et sont décrites dans la publication de l'IB [Normes de mise en œuvre des programmes et applications concrètes](#).

L'autoévaluation est une réflexion détaillée et minutieuse menée par l'ensemble des membres de la communauté sur chaque aspect des **applications concrètes**.

Vérification des exigences

Pour conserver son autorisation de proposer les programmes, l'établissement scolaire doit continuer à satisfaire à toutes **les exigences** précisées pour chaque **application concrète**. Si une exigence n'est pas en place, l'établissement doit indiquer dans son plan d'action les mesures qu'il prendra pour y remédier.

Évaluation du stade de développement des applications concrètes

L'autoévaluation consiste à déterminer si la mise en œuvre de chaque application concrète dans l'établissement est « très développée », « développée » ou « en développement » tout en gardant à l'esprit que les applications concrètes de l'IB sont ambitieuses, ce qui veut dire que l'établissement continuera, à les développer, les mettre en œuvre, les comprendre et les intégrer de plus en plus au fil du temps.

Très développée : l'application concrète est développée systématiquement et mise en œuvre efficacement. Tous les membres concernés de la communauté scolaire comprennent entièrement l'application concrète. L'application concrète est pleinement intégrée dans tous les processus pertinents de l'établissement.

Développée : l'application concrète est généralement développée et mise en œuvre. La plupart des membres de la communauté scolaire comprennent l'application concrète. L'application concrète est intégrée dans la plupart des processus de l'établissement.

En développement : l'application concrète est partiellement développée et mise en œuvre. Certains membres de la communauté scolaire montrent qu'ils comprennent l'application concrète dans une certaine mesure. L'application concrète est intégrée dans certains processus de l'établissement.

Pour vous aider à remplir le questionnaire Google Form du 25 janvier 2021 portant sur les normes BUT et CULTURE, veuillez trouver ci-dessous des éléments d'information relatifs à la mise en place des exigences de l'IB.

Remarque: Vous pouvez, si vous le souhaitez, saisir des commentaires dans le formulaire. Vous êtes encouragés à le faire en particulier lorsque vous estimez qu'une application concrète est en développement.

BUT : partager une mission importante

But 1 – Les instances décisionnelles et les membres de la direction définissent un but d'apprentissage conforme à la philosophie et à la mission de l'IB. (0101-01)

Mission de l'IB [ici](#)

Vision et mission de l'ECT [ici](#)

Plan stratégique de l'ECT

But 2 – L'équipe de direction pédagogique de l'établissement scolaire adopte des approches pédagogiques qui encouragent les élèves à devenir des apprenants permanents actifs et empreints de compassion.

- 1) L'équipe de direction pédagogique fait preuve d'une bonne gestion de la mission de l'IB en collaborant avec divers membres de la communauté:
 - Projet éducatif en collaboration avec la communauté (5 ans)
 - Association des parents d'élèves ([Statut APE](#))
 - Conseil d'établissement ([fonction et mode d'élection des membres CPE](#))
 - Collaboration avec les élèves (Conseil des élèves, participation à des événements (Conseil de l'Europe, tournois sportifs, ...), collaboration au sein de la classe, de l'école,...)
 - Collaboration avec les enseignants (objectifs d'apprentissage en accord avec la mission et la philosophie de l'IB, approches éducatives qui encouragent les élèves à devenir des apprenants actifs et bienveillants,...)
 - Formation discipline positive (enseignants et AE)
- 2) L'équipe de direction pédagogique élabore et utilise des processus de réflexion critique et de révision continue, en tenant compte de l'évolution des circonstances et des besoins émergents:
 - Plans de réussite en collaboration avec les enseignants et /ou autres membres du personnel de l'établissement (annuel)
 - Enseignement à distance [lettre d'information de janvier](#)
- 3) L'équipe de direction pédagogique élabore, utilise et réfléchit sur les processus de transition efficaces:
 - Comité de Concertation pédagogique du continuum PP, PEI et DP
 - Modes de recrutement, de formation (Centre de formation et formation continue) et d'évaluation professionnelle (membres de la direction, enseignants,...)

But 3 – La communauté scolaire favorise le développement de personnes sensibles à la réalité internationale qui incarnent toutes les qualités du profil de l'apprenant de l'IB.

Information des parents sur le profil de l'apprenant ([lettres mensuelles Profil de l'apprenant de l'IB](#))

Formation des AE, des enseignants, des stagiaires sur le Profil de l'apprenant

Organisations d'événements qui encouragent le développement des qualités du Profil de l'apprenant au sein de l'école et la sensibilité internationale [Facebook ect tunis](#):

- Marché de Noël
- Collecte des vêtements
- Octobre rose
- Collecte de bouchons
- Fêtes et traditions : Habit traditionnel, Moulded, ...
- Événements autour de la "lecture" plaisir : Candlelight
- Journées internationales : droit des enfants
- Mise en valeur de la langue arabe,...

Culture : Créer des cultures scolaires positives dans le cadre de la mise en œuvre des politiques

Nos politiques sont publiées sur le site de l'école [ici](#)

Culture 1– L'établissement scolaire garantit l'accès au système éducatif de l'IB au plus large éventail possible d'élèves.

Politique d'admission

- La politique d'admission décrit clairement les conditions de participation au programme primaire de l'école.
- Des possibilités d'accès aux programmes pour le plus grand nombre possible d'élèves sont offertes (ex : le PP est offert aux élèves de la maternelle, du préscolaire et du primaire).
- Tous les élèves sont acceptés après passation d'un test d'admission sauf certaines exceptions (ex : maîtrise de la langue française insuffisante pour les grandes classes, difficultés d'apprentissages sévères nécessitant des structures adaptées). Les élèves venant d'autres écoles canadiennes suivant le PFEQ sont acceptés après un simple examen du dossier scolaire et un entretien.

Culture 2 – L'établissement scolaire met en œuvre, communique et revoit régulièrement une politique d'éducation inclusive qui crée des cultures aidant tous les élèves à atteindre leur plein potentiel.

Politique d'inclusion

- L'établissement décrit et explique à la communauté scolaire la vision de la mise en œuvre de programmes inclusifs (ex : soutien des élèves en difficulté, mesures d'adaptations et de modifications, plan d'intervention adapté, ...)
- L'établissement suit la législation tunisienne

Culture 3 – L'établissement scolaire met en œuvre, communique et revoit régulièrement une politique d'intégrité intellectuelle qui crée des cultures axées sur une pratique scolaire éthique.

Politique d'intégrité intellectuelle

- Une politique sur l'intégrité académique est établie et mise en œuvre et définit ce qui constitue une bonne pratique et une inconduite.
- Les responsabilités en matière d'enseignement de diverses pratiques liées à l'intégrité intellectuelle sont précisées dans la politique d'intégrité (parents et enseignants)

- Des instructions claires et des ateliers de recherche sont offerts aux élèves de 6^{ème} année pour leur projet de l'exposition (responsable : bibliothécaire et enseignants)

Culture 4 – L'établissement scolaire met en œuvre, communique et revoit régulièrement une politique linguistique qui permet de favoriser la compréhension interculturelle grâce à une communication sous diverses formes et dans plusieurs langues.

Politique linguistique

- La politique linguistique décrit la manière dont l'école reconnaît le multilinguisme comme un fait.
- Les élèves apprennent une seconde langue dès le préscolaire (ex : anglais et arabe en plus du français dès l'âge de 5 ans)
- Les programmes d'anglais et d'arabe sont partagés avec toute la communauté (en français)
- Tous les enseignants se considèrent comme des enseignants de langue
- Une nouvelle salle équipée est dédié à l'enseignement de l'arabe dans le cadre des cours de soutien
- Ressources physiques et ressources électroniques mises à la disposition des enseignants, élèves,...
- (A venir) Mise en place du Profil linguistique des élèves pour 2021-2022: un document à remplir par les parents et à compléter régulièrement par les enseignants.

Culture 5 – L'établissement scolaire met en œuvre, communique et revoit régulièrement une ou des politiques d'évaluation afin de créer une culture axée sur l'apprentissage et le développement continu.

Politique d'évaluation

- La valeur de l'évaluation pour l'apprentissage continu et la croissance sont décrits dans la politique d'évaluation (ex : feedback sur le développement des compétences disciplinaires et transversales, portfolios, évaluations formatives, évaluations sommatives, communications, rencontres avec les parents,...)
- Droits des élèves respectés (critères partagés, développement des compétences d'évaluation (autoévaluation et évaluation par les pairs), notation équitable, correction des épreuves,...)
- Droits des parents respectés (1^{ère} communication, bulletins, consultation des évaluations, ...)
- Épreuves avec des mesures d'adaptation ou de modification pour certains élèves présentant des difficultés
- Evaluation en fonction du niveau de maîtrise de la langue pour l'anglais et l'arabe
- Harmonisation des notes pour tous les niveaux (exp : correction en équipe)
- Épreuves de fin de cycle PFEQ vérifiées et notées par des enseignants québécois (2018)

Culture 6 – L'établissement scolaire met en œuvre, communique et revoit régulièrement les politiques requises par l'IB qu'il a élaborées,

afin de veiller à ce qu'elles soient cohérentes et reflètent la philosophie de l'IB. (0301-06)

Les politiques requises par l'IB sont utilisées dans la prise de décision et l'élaboration des programmes d'études.

Les politiques élaborées par l'établissement relieront et intègrent la norme culturelle aux autres normes.